Règle d'or et souveraineté nationale

Un pacte pour l'euro, autrement dit le pacte de stabilité, concocté au début de l'année par les 17 chefs des exécutifs de la zone euro, prévoit :

- 1. que les états membres devront réviser leur constitution,
- 2. que cette révision permettra de faire prévaloir les intérêts de l'Union Européenne sur les intérêts nationaux,
- 3. que l'intérêt de l'UE est que chaque état réduise sa dette publique au maximum,
- 4. que par conséquent la « règle d'or » constitutionnelle doit être la fixation d'un maximum de dette publique à ne pas dépasser,
- 5. que la commission bureaucratique de Bruxelles vérifiera que les budgets nationaux ne violent pas cette « règle d'or ».

Cela signifie pour les peuples des états-membres de l'UE, et plus particulièrement pour ceux de la zone euro, que la fameuse « règle d'or » interdira à leur représentation nationale d'être autonome en matière budgétaire; que, par conséquent, les états ne seront plus en mesure de choisir, en dépit des variations de majorité de gouvernement, la politique voulue par les électeurs. Autant dire qu'après avoir eu le bec cloué en 2005, les citoyens français n'auront plus voix au chapitre et seront réduits au silence!

Une révision constitutionnelle pour vider, une bonne fois pour toutes, la Constitution de son contenu démocratique ! Re-bonjour, l'abstention !

Les rédacteurs (les techno-bureaucrates de la commission européenne) et les signataires (les chefs d'état et de gouvernement des 17 pays de la zone euro) sont très clairs quant aux objectifs qu'ils souhaitent atteindre en donnant à la « règle d'or » force constitutionnelle : obliger les états de l'UE à restreindre au maximum le coût de leurs services publics.

Cela peut se faire, et se fait déjà, ici, en GRECE, en IRLANDE, au PORTUGAL, en ESPAGNE, ailleurs ... Et de multiples façons !

En restreignant, d'abord, le nombre d'agents de l'Etat par divers moyens : en France, la RGPP permet de ne remplacer qu'un départ à la retraite sur deux ; désormais un fonctionnaire, victime de la restructuration, qui n'accepterait pas un poste proposé dans un autre secteur que celui de ses qualifications et compétences, sera licencié ; des conseils de disciplines, sous divers prétextes, se multiplient pour permettre de jeter hors de la fonction publique un certain nombre de titulaires ...

Moins de fonctionnaires, moins de dépenses! Ce qui est un raisonnement stupide, car les tâches de fonction publique demeurent. Alors, pour y faire face, il y a le recours systématique aux emplois précaires, y compris en faisant appel à des boîtes d'intérim profitant de l'externalisation de certaines de ces tâches de service public.

Mais le meilleur moyen encore de faire baisser le coût des fonctionnaires dont la réduction numérique accroît la productivité, c'est de les payer toujours moins ; la création de l'Office National de la Paye vise à mettre en place la déflation salariale qu'impose en toutes lettres un Pacte pour l'euro. En effet, sans vergogne, ce pacte dit qu'il faut diminuer partout le « coût unitaire de la main d'œuvre », ou « CUM », et que l'Etat doit donner l'exemple pour « soutenir les efforts consentis dans le secteur privé ».

Précarité et pauvreté des travailleurs du public et du privé : voilà ce que signifie l'inscription de la « règle d'or » dans la constitution !

Voilà aussi ce que lors des futures négociations salariales le syndicalisme administratif officialisé par la réforme des modalités de représentativité professionnelle devra valider ... Bonjour les dégâts! Ainsi, l'échec sur les retraites des confédérations, unions et autres fédérations aura-t-il au moins une suite logique quoique catastrophique!

Pour sa part et au vu des mandats délivrés par ses instances nationales, le SNCA e.i.L Convergence demandera audience aux candidats à la Présidence de la République;

parmi les questions qu'il posera et les exigences qu'il formulera, il y aura celles de la convocation d'une Assemblée Nationale Constituante et de l'inscription, dans la nouvelle constitution que cette Assemblée aura à donner à la République, du principe d'inaliénabilité de la souveraineté nationale : là est la véritable règle d'or dont ont besoin le peuple pour retrouver ses droits et la démocratie pour exister.

Ceterum, censeo capitalismum esse delendum.